

## Liberté de religion et de conviction au Machrek. La gestion du pluralisme religieux musulman au Moyen-Orient et la spécificité libanaise

**Coordinateur : Jacques Huntzinger**

**Intervenants : Pierre-Jean Luizard et Saïd Chaaya**

Au VII<sup>e</sup> siècle, l'islam a bouleversé la situation religieuse dans cette zone du croissant fertile. Le nouvel empire arabo-islamique va mettre en place une gestion du religieux qui va durer sans grand changement jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Aux côtés du sunnisme majoritaire et impérial, vont cohabiter, d'une part les « gens du Livre » que sont les deux autres monothéismes juif et chrétien, dotés d'un statut particulier, la dhimmitude réorganisée en « millets » au XV<sup>e</sup> siècle par les Ottomans, et d'autre part les « hérétiques » et « apostats » que sont les minorités issues de l'islam, privées de statut et discriminées.

Après l'Empire Ottoman, le système des millets se perpétuera dans le communautarisme politico-religieux, interdisant la constitution de véritables États-Nations séculiers.

Le Liban a la particularité d'être un État créé historiquement à partir d'un multiconfessionnalisme constitutionnel garantissant la liberté de religion de chacun, mais au sein de sa propre communauté. La cohabitation, le vivre-ensemble, le partage du pouvoir entre les grandes communautés religieuses, inscrits dans les pactes de 1845 et de 1861, prolongés par le mandat français puis la constitution du Liban indépendant, ont fondé la société et l'État libanais. Mais ce vivre-ensemble institutionnel est régulièrement fragilisé. Il faut rappeler la présence, aux côtés des 4 millions de Libanais de souche, de 500 000 Palestiniens auxquels s'ajoutent aujourd'hui 1,5 millions de réfugiés syriens. Le destin du Liban repose sur la solidité future de la volonté du vivre-ensemble entre des communautés très sensibles aux conflits en cours dans la région.

Quant aux diverses communautés musulmanes de la région, historiquement ostracisées par le sunnisme majoritaire, il faut y distinguer la situation des trois « communautés maudites », les 800 000 Yezidis, plutôt une ethnie qu'une religion d'ailleurs, les 7 millions de Bahais et les 10 millions d'Almadyas, celle des Alaouites, chiitisés au XIX<sup>e</sup> siècle et devenus la minorité régnante en Syrie, celle des Alevis, historiquement rattachés au chiisme duodécimain, devenus des soutiens du kémalisme, entre athéisme laïc et l'islam, celle des Druzes, une secte d'origine chiite très ésotérique, et bien sûr, celle des chiites duodécimains, majoritaires en Iran et en Irak, et dont les rapports ont toujours été complexes avec les sunnites majoritaires de l'ancien Empire ottoman.